



ALERTE « VOL DE RTT »

La direction ne respecte pas l'arrêté de l'OTT (organisation du temps de travail) du 1^{er} Avril 2015 ainsi que les discussions sur le projet local.

En effet, en catimini et de manière insidieuse la direction tente AGENT par AGENT d'imposer les 7h30 aux personnels lorsqu'ils changent d'affectation au sein du pôle, de l'établissement ou intra GH (Lariboisière, Saint Louis, Fernand Widal).

Cela est purement « un vol » qui permet à la direction de supprimer 3 jours de RTT illégalement à nos collègues...

Nous pensons que cela annonce une remise en cause de ce qui avait été acquis en local soit 7h36 majoritairement.

Cette évolution déguisée masque mal la volonté farouche de la direction de réduire à nouveau les droits des agents à peine un an après le début de la mise en œuvre de l'OTT.

L'intersyndicale demande à notre direction le retour à la réglementation de l'OTT.

**Soyez vigilants et refusez toute pression
lors de changement de service.**

PS ci joint : arrêté OTT page 5 article 8